

Création

AVIS

Il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes : dénomination sociale : CHEZ WAM'S Capital ; 1500 Siège social ; Lieu Dit La Cazarié 8170 Saint Martin Laguenpie Objet : la création, l'acquisition, la location, la prise en location gérance et l'exploitation de tout restaurant de snacks salés comme sucrés, plats cuisinés, boissons chaudes ou froides, à consommer sur place ou à emporter. Durée : 50 ans. Président : M. Vassal Etienne demeurant Lieu Dit La Cazarié 8170 Saint Martin Laguenpie Directeur Général : M. Caimel Pierre-jean Michel, demeurant 1 avenue de Londres 6200 Biarritz. Les cessions d'actions entre associés sont libres, en revanche, les actions ne peuvent être cédées à des tiers étrangers à la société qu'après agrément préalable donné par décision collective des actionnaires prise à la majorité des deux tiers, le cédant pouvant prendre part au vote qui le concerne. Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, sous réserve de justifier de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective trois jours ouvrés au moins avant celle-ci, chaque action donne droit à une voix RCS Albi

AVIS

Par ASP du 28/04/2021, il a été constitué une SASU dénommée PAPILLON TOURISME. Siège social: 17 rue saint-sever, lieu dit du mas 81330 Lacaze. Capital: 500€. Objet: service de restauration à emporter et sur place avec service à table, dont vente de boissons alcoolisées au sein d'un petit camping municipal. Président: M. Samuel Popillon, 17 rue saint-sever, lieu dit du mas 81330 Lacaze. Clauses d'agrément: les actions sont librement cessibles entre associés. Tout associé est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Durée: 99 ans. Immatriculation au RCS de CASTRES.

AVIS PUBLICS

Enquêtes publiques

ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAILLAC-GRAULHET

Modification du plan local d'urbanisme de la commune de PUYBEGON

Le public est informé que, par arrêté communautaire n°24_2021A du 16 avril 2021, le Président de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet a prescrit l'enquête publique relative à la modification n°1 du plan local d'urbanisme de la commune de PUYBEGON.

Madame FUERTES Catherine, retraitée de la fonction publique d'Etat, a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par M. Le Président du Tribunal Administratif.

Le dossier de la modification n°1 du PLU et un registre où seront consignées les observations et remarques du public seront soumis à l'enquête publique durant 30 jours en mairie de PUYBEGON du Mardi 25 mai 2021 à 9h00 au Jeudi 24 juin 2021 à 17h00, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie : Lundi/Mardi/Judi: 9h00-12h30/13h00-17h00, le vendredi 9h00-12h00 ; ainsi qu'au siège de la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet aux jours et heures habituels d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h15 et de 13h45 à 17h30.

Madame le Commissaire-enquêteur recevra le public en Mairie de PUYBEGON :

- Le mardi 25 mai 2021 de 9h00 à 12h30
- le samedi 5 juin de 9h00 à 12h00
- le jeudi 24 juin de 14h00 à 17h00

Le dossier d'enquête publique et le présent avis sont consultables sur le site internet de la commune www.mairie-puybegon.com et de la communauté d'agglomération :

www.gaillac-graulhet.fr

A l'expiration du délai de l'enquête, les registres seront clos et signés par Madame le Commissaire-enquêteur.

Le rapport et les conclusions motivées de Madame le Commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public, durant un an, aux jours et heures habituels d'ouverture, en Mairie de PUYBEGON et au siège de la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication de ces pièces à la Mairie de PUYBEGON - 2 rue de la mairie - 81390 PUYBEGON

Cet avis sera consultable en mairie jusqu'à la fin de l'enquête.

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE

PREFECTURE DU TARN

Par arrêté préfectoral du 21 mai 2021 a été prescrite, pour une durée de vingt-cinq jours consécutifs, du mardi 15 juin 2021 à 9 h au vendredi 9 juillet 2021 inclus à 18 h, l'ouverture d'une enquête publique préalable à la création d'un site patrimonial remarquable (SPR) sur le territoire des communes de Larroque et de Puyceyssi.

L'opération a pour objet de définir le périmètre global du SPR, à l'intérieur duquel il convient de protéger et de mettre en valeur le patrimoine. Le siège de l'enquête se situe en mairie de Puyceyssi - Place de l'Ancien-Château 81400. La communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet, dont le siège administratif se situe Le Nay-Téou BP 8033 81604 Gaillac Cedex, est la personne responsable du projet.

Des informations peuvent être demandées auprès de la communauté d'agglomération - service aménagement du territoire (téléphone : 05 63 83 08 39 ou cecilie.danes@gaillac-graulhet.fr).

Les pièces du dossier d'enquête, comprenant notamment le dossier de présentation, des documents graphiques ainsi qu'un registre à feuillets non mobiles sont déposés pendant toute la durée de l'enquête dans les mairies de Puyceyssi et de Larroque afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture habituels des bureaux au public, et consigner ses observations et propositions sur les registres d'enquête.

Par ailleurs, toute personne peut consulter le dossier d'enquête :

- sur un poste informatique, avec accès gratuit, situé à la mairie de Puyceyssi, siège de l'enquête, aux jours et heures d'ouverture habituels des bureaux au public ;
- sur le site internet des services de l'Etat, dans le Tarn : <http://www.tarn.gouv.fr> ;
- ou bien demander communication, à ses frais, du dossier d'enquête en s'adressant à la préfecture du Tarn - service de coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - bureau de l'environnement et des affaires foncières - place de la Préfecture - 81013 Albi cedex 9.

Pendant la durée de l'enquête, toute personne intéressée peut formuler ses observations et propositions sur :

- sur les registres d'enquête ouverts à cet effet et mis à disposition du public dans les mairies de Puyceyssi et de Larroque ;
- par correspondance postale adressée à l'attention du commissaire enquêteur et parvenue pendant la durée de l'enquête, à la mairie de Puyceyssi, siège de l'enquête.

- par voie électronique à l'adresse suivante : pref-spr-puyceyssi-larroque@tarn.gouv.fr

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables au siège de l'enquête publique et sur le site internet des services de l'Etat du Tarn susvisé. Toutes les observations et propositions écrites seront annexées au registre d'enquête, déposé au siège de l'enquête.

Les observations et propositions y sont tenues à la disposition du public. Elles sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête. Par décision du 25 mars 2021, le président du tribunal administratif de Toulouse a désigné Mme Marie-Christine FAURÉ, architecte, en qualité de commissaire enquêteur. Elle siège en cette qualité à la mairie de Puyceyssi, siège de l'enquête publique. Elle effectue des permanences dans les mairies concernées selon le calendrier suivant :

Puyceyssi :

- Samedi 19 juin 2021 : 9 h à 12 h
- Mardi 29 juin 2021 : 9 h à 12 h
- Mardi 6 juillet 2021 : 9 h à 12 h

Larroque

Jeudi 24 juin 2021 : 9 h à 12 h

Toute personne peut également à cette occasion formuler des observations, soit oralement auprès du commissaire enquêteur, soit par écrit sur les registres tenus à cet effet.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur est tenue à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, dans les mairies de Puyceyssi et de Larroque ainsi qu'à la préfecture du Tarn.

Par ailleurs, les personnes intéressées peuvent obtenir communication de ces documents auprès de la préfecture du Tarn (voir service et adresse susvisés). Cette dernière publie le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sur le site internet www.tarn.gouv.fr.

Approbation de la création du SPR.

1° Si le projet n'est pas modifié après l'enquête, la création du SPR interviendra par arrêté du ministre chargé de la culture.

Lacte classant le SPR en délimite le périmètre.

2° Si le projet est modifié à l'issue de l'enquête publique, le ministre chargé de la culture recueille l'avis de la commission nationale du patrimoine et de l'architecture sur le projet modifié avant de prendre sa décision.

Compte tenu de la crise sanitaire liée au covid-19, il est recommandé, afin d'assurer la protection sanitaire du personnel gestionnaire des lieux de consultation et du public, de renforcer les mesures sanitaires :

- A cet effet, les gestionnaires des lieux de consultation adopteront les mesures suivantes dans la mesure du possible :
 - Mise en place d'un fléchage adapté conduisant au lieu où sont déposés le registre d'enquête publique et le dossier ;
 - Ne laisser introduire dans cette salle qu'une personne à la fois ;
 - Mise à disposition de gel hydroalcoolique pour désinfection à l'entrée de la salle ;
 - Réalisation d'une désinfection et de l'aération du lieu de consultation à des intervalles réguliers.
- Il est également conseillé au public d'apporter un stylo.

Consultez tous les marchés publics sur le site de: ladepeche-marchespublics.fr

MARCHÉS PUBLICS

Avis rectificatif

COMMUNE DE CAGNAC LES MINES

AVIS RECTIFICATIF DU 25/05/21

COMMUNE DE CAGNAC LES MINES, M. Patrice NORKOWSKI - Maire, 1 place du 8 mai 1945, 81330 CAGNAC LES MINES, Tél. : 05 63 53 73 00

Référence : 2021-F-RESTAUSCOLAIRE-CAGNAC

Objet : Fourniture de repas en liaison froide pour le service de restauration scolaire municipal

Remise des offres : au lieu de : 28/05/21 à 12h00 au plus tard. lire : 11/06/21 à 12h00 au plus tard.

CCP : Après la mention : CHAPITRE 2 Définition des prestations Ajouter : ERRATUM : le présent marché doit intégrer la nouvelle réglementation applicable dès le 01 janvier 2022.

« Les repas servis en restauration collective devront, d'ici le 1er janvier 2022, compter 50 % de produits alimentaires durables de qualité dont au moins 20 % de produits issus de l'agriculture biologique. (Article 24 de la loi dite Egalim du 30 octobre 2018 - décret publié au Journal officiel du 24 avril 2019. »

Les prix proposés au BPU et applicables dès le 01 septembre 2021 doivent intégrer cette nouvelle réglementation

BPU DCE : au lieu de : Au lieu d'un unique tarif lire : Trois tarifs sont identifiés (tarif maternelle/élémentaire et adulte)

Une nouvelle version du DCE est à télécharger

Pour retrouver cet avis intégral, allez sur <http://mp.maires81.asso.fr>

MAPA > 90 000€

PÔLE TERRITORIAL DES HAUTES TERRES D'OC

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

TRAVAU

Organisme : nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : PÔLE TERRITORIAL DES HAUTES TERRES D'OC, M. Jean-Marie FABRE - Président, Hôtel de ville, 81260 BRASSAC, tél. : 05 63 74 01 29, web : <http://www.hautesterrsdoc.fr/>

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs

L'avis implique un marché public

Objet : Aménagements du deuxième étage du tiers-lieu des Hautes Terres d'Oc

Procédure : Procédure adaptée

Forme du marché : Prestation divisée en lots : oui

Possibilité de présenter une offre pour un ou plusieurs lots

Lot N° 1 - Plafond, cloisons, plâtrerie, peinture, faïence

Lot N° 2 - Menuiseries intérieures, parquet, placards, impostes

Lot N° 3 - Electricité

Lot N° 4 - Chauffage, plomberie, sanitaires, ventilation

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères

énoncés ci-dessous avec leur pondération

40% valeur technique

60% Prix

Remise des offres : 15 juin 2021 à 12h00 au plus tard.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Validité des offres : 120 jours, à compter de la date limite de réception des offres.

Envoi à la publication le : 25 mai 2021

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://marches-publics.maires81.asso.fr>

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAILLAC GRAULHET

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

FOURNITURES

Organisme : nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAILLAC GRAULHET, M. Paul SAVADOR - Président, Le Nay - Téou, BP 80133, 81604 GAILLAC, tél. : 05 67 72 01 10, mèl : marches-publics@gaillac-graulhet.fr, web : <http://www.ted.fr>

L'avis implique un marché public

Objet : Fourniture, mise en service et maintenance de défibrillateurs automatisés accessibles au public des bâtiments communaux

Référence acheteur : 21-10-PAS

Procédure : Procédure adaptée

Forme du marché : Prestation divisée en lots : non

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères

énoncés ci-dessous avec leur pondération

50% Valeur technique de l'offre

50% Prix

Remise des offres : 16 juin 2021 à 12h00 au plus tard.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Renseignements complémentaires

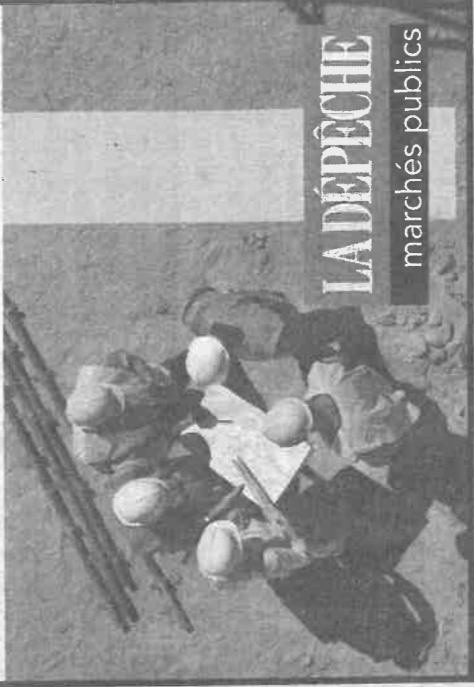
Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil d'acheteur : <http://www.marches-securises.fr>

Envoi à la publication le : 25 mai 2021

Pour retrouver cet avis intégral, déposer un pli, allez sur <http://www.marches-securises.fr>

GAGNEZ DE NOUVEAUX CONTRATS !

Tous les jours consultez les nouvelles opportunités d'affaires offertes par les marchés publics sur la www.ladepeche-marchespublics.fr



LA DEPECHE

marchés publics

SOLUTION DES JEUX

SUDOKU FACILE

7	4	3	5	8	1	9	2	6
1	8	9	6	7	2	3	4	5
5	2	6	9	3	4	7	8	1
8	6	7	2	4	3	5	1	9
3	1	2	7	9	5	4	6	8
4	9	5	8	1	6	2	3	7
9	3	4	1	6	7	8	5	2
2	7	1	3	5	8	6	9	4
6	5	8	4	2	9	1	7	3

DIFFICILE

8	7	1	2	6	3	9	4	5
4	2	3	9	5	1	8	6	7
5	9	6	7	8	4	2	1	3
9	8	2	5	1	6	7	3	4
1	4	7	8	3	9	5	2	6
3	6	5	4	2	7	1	8	9
7	5	8	3	4	2	6	9	1
2	1	4	6	9	5	3	7	8
6	3	9	1	7	8	4	5	2

Mots croisés N° 5024

HORIZONTALLEMENT :

- I.- TERGIVERSE. -II.- RUE SAVEUR. -III.- ARCHE. OGRE. -IV.- IOTA. CELS. -V.- ELBE. OS. -VI.- ROULADES. -VII.- ECRETER. BR. -VIII.- SE. SI. GALE. -IX.- SAC. RHODES. -X.- ENÉMA. TOUT. -VERTICALEMENT :A.- TRAITRESSE. -B.- EURO. OCEAN. -C.- RECTEUR. CE. -D.- HALLES. -E.- ISE. -F.- VA. CEDE. -G.- EVOE. -H.- RÉGLOS. ADO. -I.- SURES. -J.- ERES. CREST. -

Divers

SELARL Guillaume GAUCI et Estelle IMBERT-GAUCI,

Notaires associés à BELMONT-SUR-RANCE (Aveyron), Les Fourques.

CESSION DE LICENCE DE DEBIT DE BOISSONS

Suivant acte reçu par Maître Estelle IMBERT-GAUCI le 30 Avril 2021, enregistré à SPF-E RODEZ le 17 Mai 2021, Dossier 2021 27698 : Monsieur Bernard Manuel DAUMAS, retraité, et Madame Huguette Vincente Gabrielle ALBERT, retraitée, son épouse, demeurant ensemble à VIANE (81530) avenue Elysée Cachés 2ème étage. Monsieur est né à TRESSAN (34230) le 25 novembre 1952.

Madame est née à MAGALAS (34480) le 30 juin 1955.

ONT VENDU A :

La Société dénommée RDViane, Société à responsabilité limitée au capital de 9000 €, dont le siège est à VIANE (81530), 30 avenue Elysée gâche, identifiée au SIREN sous le numéro 890080435 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CASTRES.

Les éléments substantifs utilisés précédemment pour l'exploitation du fonds de commerce de DEBIT DE BOISSONS - CAFE (licence 4) -SNACK - RESTAURATION RAPIDE - VENTE DE PLATS CUISINÉS sis à VIANE (81530) Rue Elysée Gaches, lui appartenant, connu sous le nom commercial CAFE DES ALLIES, radie au registre du commerce et des sociétés de CASTRES, savoir :

- la licence de quatrième catégorie délivrée sous le numéro 814324 le 20 février 2001.

- Le mobilier commercial, les agencements et le matériel servant à son exploitation.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de QUINZE MILLE EUROS (15 000,00 EUR), s'appliquant :

A la licence. IV pour ONZE MILLE EUROS (11 000,00 EUR),

au matériel pour QUATRE MILLE EUROS (4 000,00 EUR).

PROPRIETE - JOUISSANCE

Le CESSIONNAIRE est propriétaire du fonds cédé à compter de ce jour et en a la jouissance par la prise de possession réelle et effective à compter de ce même jour.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'étude de Me Estelle IMBERT-GAUCI 19 Rue de la Mairie 81330 LACAUNE, au bureau annexe permanent de l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Le Notaire

Succession

AVIS

Le Directeur départemental des finances publiques de Haute-Garonne, Domaine CPP, Cité Administrative Bât C 31074 Toulouse cedex, curateur de la succession de M. ENJALBERT Louis décédé le 16/03/2013 à ALBI (81) a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au Tl. Réf. 0316404400/1B.

AVIS

Le Directeur départemental des finances publiques de Haute-Garonne, Domaine CPP, Cité Administrative Bât C 31074 Toulouse cedex, curateur de la succession de Mme CARAYON eva décédée le 01/03/2015 à cahuzac (81) a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au Tl. Réf. 0318024814/1B.

Vie des sociétés

IMPRIMERIE COOPERATIVE DU SUD-OUEST

Société anonyme coopérative à Conseil d'administration à capital variable
Siège social : Rue Alain Colas 81000 ALBI
085 620 219 RCS ALBI

AVIS DE CONVOCATION

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués en assemblée générale ordinaire le 18 juin 2021 à 17 heures, au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Rapport d'activité du Conseil d'administration ;

Rapport du Gouvernement d'Entreprise ;
Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce ; approbation des conclusions dudit rapport ;

Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et quitus aux membres du Conseil d'administration ;

Affectation du résultat ;
Renouvellement du mandat d'administrateur du Monsieur Gilles CARLES, de Monsieur Pierre RAMOND et de Monsieur Bruno SARDA ;

Nomination de Monsieur Eric FRANZINETTI en qualité de nouvel administrateur ;

Constatation des mouvements intervenus sur le capital social depuis la dernière assemblée générale ;

Radiation d'un actionnaire ;
Pouvoirs

A défaut d'assister personnellement à l'assemblée, les actionnaires peuvent : soit remettre une procuration à un autre actionnaire ou à leur conjoint ; soit adresser à la société une procuration sans indication de mandataire ; soit utiliser e-fait, parvenir à la société un formulaire de vote par correspondance ;

Le droit de participer à l'assemblée est subordonné à l'inscription par les actionnaires titulaires d'actions nominatives de leurs actions dans les comptes de la société trois jours ouvrés au moins avant la date de l'assemblée ;

Des formules de procuration sont à la disposition des actionnaires au siège social. Un formulaire de vote par correspondance sera remis ou adressé par courrier électronique, le cas échéant, à tout actionnaire, qui en fera la demande par lettre simple à la société au plus tard six jours avant la date de l'assemblée ;

Les votes par correspondance ne seront pris en compte que pour les formulaires, complétés et signés, parvenus au siège social trois jours au moins avant la date de l'assemblée ;

Le Conseil d'administration

SAS L'ATELIER FITNESS

SAS au capital de 10000€
Siège social : 8 Impasse François Arago, 81100 CASTRES

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 05/05/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : SAS. Dénomination : L'ATELIER FITNESS

81. Siège : 8 Impasse François Arago, 81100 CASTRES Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS Capital : 10000€ Objet : Exploitation d'une salle de sport Exercice du droit de vote : tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au deuxième jour ouvré avant la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque action donne droit à une voix. Inaliénabilité des actions : Les actions sont inaliénables pendant une durée de 10 ans à compter de l'immatriculation de la Société au RCS ou à compter de leur souscription en cas d'augmentation de capital. Agrément : Des cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : M. Romain BODEIN, demeurant 20 rue Jean Mermoz, 81100 CASTRES Directeur général : M. Marion POLVOREDA, demeurant 20 rue Jean Mermoz 81100 CASTRES La Société sera immatriculée au RCS de Castres.

POUR AVIS
Le Président

AVIS

La SA UES Habitat Social Pact 81 SIRET : 413 093 154 000 24 RCS Albi au capital de 61 217 € tiendra son Assemblée Générale : Lundi 21 juin 2021, à 10h00 la Maison du Bâtiment, 25 boulevard Lacombe 81000 ALBI

L'ordre du jour sera le suivant :

Information sur l'élection du Président, Renouvellement des administrateurs, Rapport sur la Gouvernance, Rapport du Président, Rapport de gestion de l'exercice clos au 31 décembre 2020, Rapport Financier, Rapports du Commissaire aux Comptes, Approbation des conventions, Quitus aux Administrateurs. Vote des résolutions, Pouvoirs pour l'exécution des formalités, Questions diverses.

Sont conviés à cette assemblée tous les actionnaires.

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

CC DES MONTS D'ALBAN ET DU VILLERFRANCHOIS
M. Jean-Luc ESPITALIER
PRESIDENT
1 rue du Sénateur Boultran
81250 ALBAN
Tél : 05 63 79 26 70
web : <http://www.monts-alban-villerfrancois.fr>

L'avis implique un marché public

Objet : Mission de maîtrise d'œuvre pour l'extension et réhabilitation de la Résidence autonome à Alban

Type de marché : Services
Procédure : Procédure adaptée
Forme du marché : Prestation divisée en lots ; non

Critères d'attribution :
Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (réglement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

Remise des offres : 17/06/21 à 12h00 au plus tard.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Renseignements complémentaires : La visite du site est obligatoire avant la remise de son offre (se référer au RC)

Envoi à la publication le : 26/05/21

Les dépôts de plus doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'adresse : //mp.maires81.asso.fr

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 16 mai 2021 il a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : l'acquisition, l'écart futur d'achèvement ou achèvement, l'appart, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

La dénomination sociale est : AUCAM.

Le siège social est fixé à : MONTDRAGON (81440), La Carquefille.

La société est constituée pour une durée de 99 ans aménageables.

Le capital social est fixé à la somme de : MILLE EUROS (1 000,00 EUR).

Les apports sont numériques et d'un montant total de 1000 euros.

Les parts sont librement cessibles ou au profit d'un ou plusieurs associés ou au profit d'un ou des conjoints d'eux, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Les gérants de la société sont : Mr Vincent PAULIN et Mme Severine PAULIN demeurant tous deux à MONTDRAGON (Tarn) La Carquefille, et la SAS LEXIAN société par actions simplifiée dont le siège est à MONTDRAGON (Tarn) La Carquefille.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de CASTRES.

Pour avis. La gérance

EXYTI

Société par Actions Simplifiée au Capital de 50.000 €

Siège social : ZAC de la Chartreuse 20 rue Henri le Châtelier 81100 CASTRES
451 552 319 RCS CASTRES

En date du 15/03/2021, l'associé unique a à compter du même jour :

- nommé en qualité de président EGIS PROJECTS, Société anonyme au capital de 29152004 euros, ayant son siège social 15 AVENUE DU CENTRE, 78280 Guyancourt, 378 893 812 RCS de Versailles représentée par M. MICHAUX Bernharti Abdellah ;

- nommé en qualité de directeur des fonctions de directeur général de M. CHRISTEN Fabrice.

MONTAUBAN

STÉ D'EXPERTISE COMPTABLE
495 Avenue de Paris
82000 Montauban

EARL LA GINETADE
Au capital de 86.420 € en liquidation

Siège de la liquidation : La Ginetaude

Sainte Cécile Du Cayrou
81140 Castelnaud de Montmiral
RCS Albi 382 978 575

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'associé unique en date du 03 mai 2021 a approuvé les comptes définitifs de la liquidation, donné quitus et déchargé de son mandat au liquidateur, et constaté la clôture de la liquidation avec effet au 31 décembre 2020.

Les comptes seront déposés au RCS d'Albi.

Vente aux enchères

SCP PALAZY-BRU & ASSOCIES - Avocats associés
36, boulevard Carnot - 81000 ALBI - Avocat postulant - Tél : 05 63 43 25 25
SCP CABINET MERCIÉ - Avocats associés - 29, rue de Metz à TOULOUSE
Avocat plaidant - Tél : 05 34 45 54 01

A VENDRE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES
Le vendredi 2 juillet 2021 à 10 h 30

au Tribunal Judiciaire d'Albi

Place du Palais

APPARTEMENT T2

avec parking

A ALBI - "Les Résidences de Julia"

Rue Capitaine Julia

Mise à prix 26.666 €

A LA REQUÊTE DE : La Société HOIST FINANCE AB (publ), Société Anonyme de droit suédois, immatriculée au RCS de Stockholm sous le numéro 556012-8489, et agissant en France par le biais de sa succursale HOIST FINANCE AB (publ) sise 165 avenue de la Marine – 59700 Maroie en Baroeul inscrite sous le n°843 407 214 au RCS de LILLE METROPOLE, prise en la personne de son représentant légal dûment domicilié en cette qualité audit siège, la Société HOIST FINANCE AB venant aux droits de la Société BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE SA.

DESIGNATION ET DESCRIPTION : DANS UN ENSEMBLE IMMOBILIER dénommé « Les Résidences de Julia » situé sur la commune de ALBI (81000), Rue Capitaine Julia, figurant au cadastre sous les références Section AW numéro 362 d'une contenance de 43 ares 72 centiares/

Le Lot numéro 4 de la copropriété : Au rez-de-chaussée du Bâtiment A, dans le couloir, situé à gauche en arrivant dans le hall, première porte à gauche, un appartement T2 identifié A04 sur le plan, et les 222/10000° des parties communes génératrices et les 39/1000° des parties communes spéciales au bâtiment A. Il comprend une entrée, un séjour avec coin cuisine, une chambre, une salle des bains et un WC, pour une superficie de 52.76 m2, outre une petite terrasse.

Le Lot numéro 46 de la copropriété : Un parking extérieur identifié PK 07 sur le plan et les 5/10000° des parties communes générales.

Les biens sont occupés par un locataire en vertu d'un contrat de bail sous seing privé conclu pour une durée initiale de 3 ans à compter du 3 décembre 2018, moyennant un loyer mensuel de 370€ outre la provision sur charges de 30€.

Le syndic de la copropriété est l'agence NOUALS ET BINEL 34 avenue Gambetta à ALBI.

ATTENTION : Au regard des mesures sanitaires en vigueur, il est recommandé de consulter en ligne le cahier des conditions de vente.

FRAIS DE POURSUITES PAYABLES EN SUS DU PRIX, OUTRE LA TVA,

le cas échéant.

SEULS LES AVOCATS AU BARREAU D'ALBI PEUVENT SOUTENIR LES ENCHÈRES.

Renseignements et consultation du cahier des conditions de vente :

1°) CABINET MERCIÉ – Société d'Avocats - 29, rue de Metz à TOULOUSE (Sur Rendez-Vous)

2°) Cabinet PALAZY-BRU & ASSOCIES, Avocats associés : 36, Boulevard Carnot – 81000 ALBI (sur Rendez-Vous)

3°) au Greffe du TRIBUNAL JUDICIAIRE – Service du JEX RG n° 19/01417

3°) sur INTERNET www.info-encheres.com - www.cabinetmercier.com - www.avoventes.fr

Visites : sur les lieux les 11 juin 2021 et 14 juin 2021 à 14 heures
Fait le 25 mai 2021

Enquête publique

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral du 21 mai 2021 a été prescrite, pour une durée de vingt-cinq jours consécutifs, du mardi 15 juin 2021 à 9 h au vendredi 9 juillet 2021 inclus à 18 h, l'ouverture d'une enquête publique préalable à la création d'un site patrimonial remarquable (SPR) sur le territoire des communes de Laroque et de Puycelis.

L'opération a pour objet de définir le périmètre global du SPR, à l'intérieur duquel il convient de protéger et de mettre en valeur le patrimoine.

Le siège de l'enquête se situe en mairie de Puycelis - Place de l'Ancien-Château 81140.

La commune de Laroque, dont le siège administratif se situe Le Noy-Téou au 80133 81604 Gaillac Cedex, est la personne responsable du projet.

Des informations peuvent être demandées auprès de la commune natale d'agglomération - service aménagement du territoire (téléphone : 05 63 08 39 ou cecile.danesin@gail-lac-grauhiet.fr).

Les pièces du dossier d'enquête, comprenant notamment le dossier de présentation, des documents graphiques ainsi qu'un registre à feuillets non mobiles sont déposés pendant toute la durée de l'enquête dans les mairies de Puycelis et de Laroque afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture habituels des bureaux au public, et consigner ses observations et propositions sur les registres d'enquêtes.

Par ailleurs, toute personne peut consulter le dossier d'enquête, sur un poste informatique, avec accès gratuit, situé à la mairie de Puycelis, siège de l'enquête, aux jours et heures d'ouverture habituels des bureaux au public ;

sur le site internet des services de l'état dans le Tarn : <http://www.tarn.gouv.fr>

ou bien demander communication, à ses frais, du dossier d'enquête en s'adressant à la préfecture du Tarn ;

service de coordination des propositions, soit oralement auprès des com-

missaire enquêteur, soit par écrit sur les registres tenus à cet effet.
Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur est tenue à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, dans les mairies de Puycelis et de Laroque ainsi qu'à la préfecture du Tarn.

Par ailleurs, les personnes intéressées peuvent obtenir communication de ces documents auprès de la préfecture de Tarn (voir service et adresse susvisés). Cette dernière publie le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sur le site internet www.tarn.gouv.fr.

Approbation de la création du SPR :
1° Si le projet n'est pas modifié après l'enquête, la création du SPR interviendra par arrêté du ministre chargé de la culture.

L'acte classant le SPR en délimite le périmètre.
2° Si le projet est modifié à l'issue de l'enquête publique, le ministre chargé de la culture recueille l'avis de la commission nationale du patrimoine et de l'architecture sur le projet modifié avant de prendre sa décision.

Compte tenu de la crise sanitaire liée au covid-19, il est recommandé, afin d'assurer la protection sanitaire du personnel gestionnaire des lieux de consultation et du public, de renforcer les mesures sanitaires.

A cet effet, la préfecture de Tarn a désigné Mme Marie-Christine FAURE, architecte, en qualité de commissaire enquêteur. Elle siège en cette qualité à la mairie de Puycelis, siège de l'enquête publique.

Elle effectue des permanences dans les mairies concernées selon le calendrier suivant :

Mairie Puycelis
Mardi 15 juin 2021 9 h à 12 h

Mairie Laroque
Mardi 29 juin 2021 9 h à 12 h

Mairie Laroque
Mardi 6 juillet 2021 9 h à 12 h

Mairie Laroque
Jeudi 24 juin 2021 9 h à 12 h

Toute personne peut également à intervalles réguliers.

Il est également conseillé au public d'apporter un stylo.

HÔTEL DES VENTES DU TARN S.A.L.L.
Agrément 2009 - 707

M. Philippe AMIGUES
Commissaire Priseur Judiciaire et Habilité 17-25, rue Antoine-Lavoisier - 81000 ALBI

VENTES AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Le jeudi 3 juin 2021

à 10 h 30

VÉHICULES TOURISME ET UTILITAIRES

Vente à l'étude en live suite à L.J. à l'Hôtel des Ventes

17 rue Antoine Lavoisier - 81000 ALBI

Opel Corsa de 2019 - Volkswagen Golf break 2017 - Renault Maxity 2016 - Opel Mokka break 2014 - Peugeot Boxer caisse démantèlement 2000 - 306 de 1996 - Expert 2008 - Master 2014 - Mercedes 2006 - Clio 2013 et 2004 - Citroën Picasso 2003 - ZCV de 1974 - Ligier X100 max 2008

Expo : mercredi 2 juin de 14 h à 16 h 30 et jeudi 3 juin de 9 h à 10 h 30

Le jeudi 3 juin 2021

à 14 h

STOCK NEUF DE MOBILIER DE SALON

Vente à l'étude en live suite à L.J. à l'Hôtel des Ventes

17 rue Antoine Lavoisier - 81000 ALBI

Vente en live à l'étude à 14 h

Expo sur site le matin et la veille (rue Pasteur à Puygouzon)

Attention jours d'enviement les 11 et 12 juin uniquement

Expo : sur site le 2 juin de 17 h à 19 h et le 3 juin de 9 h 30 à 10 h 30

Frais en sus 14,28 % T.T.C.

Port du masque obligatoire

Enlèvement rapide exigé

Tél : 05 63 78 21 27

en savoir plus sur www.interencheres.com/81001

Le Tam Libre
est habilité à recevoir les annonces judiciaires et légales pour l'ensemble du département du Tarn
05 63 48 75 48
legale@letarnlibre.com